

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70 Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte rendu du CA du 25 février 2020

<u>Présents</u> :		
<u>Réprésentés:</u>		
Invités présents:		

1. Approbation du PV du CA du 21 janvier.

Remarque de Denys Ribas : Noter dans le rapport de la Commission des Candidatures, pour les modalités d'élection entre les 2 RI : après avis du Ministère de l'Intérieur.

Le PV est approuvé à l'unanimité avec cette modification.

2. Demandes d'agrément.

Axelle de Saporta, psychologue clinicienne, à Paris, CMP de Paris 7^e ado, et libérale. En l'absence de lettre, agrée.

3. Modification des statuts du groupe lyonnais. Geneviève Bourdelon expose le projet de modification, déjà voté par le CA du groupe, qui concerne l'Article 5. Les difficultés financières et les difficultés d'implication des membres de constituer un bureau sont à l'origine de ces modifications, portant sur l'augmentation des membres actifs du groupe. Cela concerne en particulier le « recrutement » d'honoraires qui restent membres actifs du groupe lyonnais. La modification concerne l'éligibilité des ces membres.

Ce projet est critiqué, le danger étant d'avoir des dirigeants qui pourraient rester à vie et qui ne sont pas membres de la SPP. Il est signalé que si les groupes régionaux sont indépendants, il n'en reste pas moins que leurs statuts doivent être compatibles avec ceux de la SPP.

Il est également signalé que le terme « membre honoraire » est une facilité de langage, car ces psychanalystes honoraires ne sont plus membres de la SPP et de l'API.

Par ailleurs, le fait que des membres du Bureau actuel aient été cooptés parmi les honoraires pose un grave problème, ces collègues n'ayant pas été élus. Que fait-on devant la pénurie des implications ? Pourrait — on ajouter « sauf la présidence » ? Selon l'avis de certains membres, il faudrait aussi adapter les statuts du groupe aux réalités : actuellement ils prévoient un CA de 30 personnes pour un groupe comptant 70 à 80 membres. Un CA plus adapté à la taille de l'association permettrait d'envisager un Bureau moins nombreux, la difficulté étant de trouver des candidats pour les postes d'adjoints. Par ailleurs, si le fait que l'association soit dirigée par des collègues plus âgés, cela ne ferait-il pas fuir les plus jeunes ? Une discussion

s'engage, y compris entre les membres présents du groupe lyonnais. Peut-on trouver une solution administrative à un état de crise ? La question pour Lyon, comme Paris est comment inciter les jeunes membres, récemment élus à prendre des responsabilités. La présidente de la SPP propose de renvoyer la discussion au CA du groupe lyonnais, qui pourrait faire des propositions au CA de la SPP, l'accent étant mis sur la nécessité de la poursuite du dialogue.

4. Comptabilité de la SPP.

- Proposition au poste de commissaire aux comptes titulaire et suppléant pour un mandat de 2020 à 2025 avec mission complémentaire pour les comptes de 2018 et 2019
- Présentation des comptes par M. Yalman, expert-comptable
- Rapport financier par C.M. François-Poncet
- Approbation du budget 2019 ; budget prévisionnel 2020. Vote

M. Yalman, qui remplace M. Bari, présente le nouveau commissaire aux comptes, M. Gérard Raymond et son suppléant. M. Raymond doit certifier, pour commencer, les comptes de 2018 et 2019.

Présentation des comptes : En 2018 et 2019, les fonds associatifs sont restés stables autour de 3 400 000 euros. Les dettes de l'association diminuent chaque année, baisse liée aux remboursements des crédits. La trésorerie est passée de 350000 euros en 2018 à 400000 euros en 2019. Le résultat entre les deux exercices est passé d'un excédant de 78000 euros en 2018 à un excédant de 3000 euros en 2019. Cette différence est due à une baisse des recettes (cotisations) d'environ 60000 euros, liée au vieillissement des membres de la SPP. Les charges du personnel sont, elles, restées constantes, l'association ayant bénéficié des nouvelles mesures de réduction des charges sociales. On constate en revanche une augmentation des frais liés aux colloques de 122000 euros en 2018 à 197000 euros en 2019. Globalement, les comptes 2019 correspondent au budget prévisionnel. La présidente de la SPP se félicite de ce résultat, tout en soulignant les difficultés à venir liées à la baisse du nombre de cotisants et aux cotisations impayées. L'arrêté des comptes est voté à l'unanimité.

Dans son intervention, Gérard Raymond, commissaire aux comptes souligne l'importance de l'actualisation des statuts. La réforme des statuts ayant été refusée lors de l'AG 2019, l'accent est mis sur le nouvel RI, en attente d'homologation par le Ministère de l'intérieur.

Rapport financier par Claire-Marine François-Poncet, trésorière de la SPP.

Ce rapport a été adressé à tous les administrateurs. Dans sa présentation, la trésorière souligne que, sans les dons, le résultat 2019 présenterait un déficit de 52000 euros, lié à la baisse du chiffre d'affaires des cotisations. Les activités scientifiques sont elles aussi déficitaires, selon la comptabilité analytique intègre les frais ce locaux et de secrétariat.

Budget prévisionnel 2020 : il est prévu une continuation de la baisse du nombre de cotisants, toutefois moindre qu'en 2019, avec une stabilisation du nombre d'AEF. Le montant de la cotisation reste inchangé, malgré une augmentation de la cotisation de l'API. Les charges d'exploitation devraient rester au niveau de 2019. L'année 2020 verra donc un déficit estimé à 34000 euros. Néanmoins, grâce à des produits exceptionnels, le résultat est estimé excédentaire de 5000 euros. En conclusion,

l'association poursuit ses efforts de redressement de sa situation financière. Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

<u>5. Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2020</u> Rapports statutaires :

- Rapport de l'Institut de Psychanalyse de Paris et Toulouse par Hélène Sparer, directrice de l'Institut. Ce rapport a été adressé à l'ensemble des administrateurs. Dans sa présentation, H. Sparer se félicite de la poursuite de l'augmentation du nombre des demandes de formation. Il y a actuellement, à Paris et dans le sud-ouest, 200 analystes en formation. Elle s'inquiète néanmoins du nombre de demandes émanant de personnes ayant fait des analyses dont le cadre ne correspond pas aux critères de sélection de l'Institut. Ces demandes ne peuvent pas être examinées. Elle souligne les difficultés rencontrées dans le travail de suivi des cursus, qui remplace les cursus suivis. Elle appelle à une meilleure communication entre les superviseurs rencontrant des problèmes avec leurs supervisés. Pour conclure, Hélène Sparer s'inquiète de la baisse du nombre des séminaires de formation qui sont proposés aux AEF.
- En l'absence de Bernard Bensidoun, Ellen Sparer rend compte du travail de l'institut toulousain. Il y a, à Toulouse, 18 AEF, un seul candidat ayant été admis en 2019. Il est souligné le caractère agréable et propice au travail qui règne au sein de l'institut toulousain.
- Rapport de l'Institut de Psychanalyse de Lyon, par Christian Seulin, directeur de l'Institut II y a eu, en 2019, une baisse des demandes de formation, trois dossiers seulement ayant été examinés, aboutissant à trois admissions. La moyenne d'âge est de 47 ans. II y a eu une réunion de fin de cursus qui a permis la clôture de deux cursus. II y a, actuellement, à l'Institut lyonnais, 35 analystes en formation. Les séminaires de formation ont lieu le vendredi après-midi, ce qui permet aux AEF de Grenoble et de Savoie d'y participer. Il a été mis en place une rencontre annuelle avec chaque analyste en formation, ainsi qu'une réunion avec les membres nouvellement admis.
- Rapport du CECE, par Alain Gibeault, président du CECE. Il y a eu cinq réunions en 2019, dont une commission électorale, qui a élu deux nouveaux formateurs. Il a été décidé que l'élection du CECE aurait lieu en même temps que celle des comités de direction des instituts. La CE a décidé de conserver le système actuel de l'élection des formateurs, à une majorité de 2/3. Elle a rétabli le principe, dans les cursus, d'une troisième supervision, optionnelle. La question du suivi des cursus, évoquée par E. Sparer a aussi été étudiée, afin d'optimiser la coopération entre superviseurs et de rechercher la meilleure modalité de ne pas laisser les AEF «dans la nature », sans pour autant tomber dans les excès du modèle Eitingon. Il a été également

question, au cours d'une journée des formateurs, à laquelle participaient des collègues de l'APF et de la SPRF, d'un éventuel entretien avec les AEF dans le cadre de la fin de cursus, tel que cela se pratique à l'APF. Il y avait, en 2019, 68 titulaires formateurs. Il y a eu 16 réunions de fin de cursus et 22 cursus ont été clos et validés, 1 cursus clos et non validé.

Autres rapports

 Rapport du CPLF, présenté par Bernard Chervet, secrétaire scientifique du congrès.

Le rapport complet a été adressé à l'ensemble des administrateurs. Bernard Chervet rappelle les grands traits du CPLF 2019 et les modifications intervenues dans la composition du conseil du congrès ainsi que dans celle du Bureau international, qui comporte désormais 24 Sociétés composantes. Il trace également les grands traits du CPLF 2020, qui aura lieu à Jérusalem, avec une formule renouvelée pour les tables rondes, qui ne comporteront que deux intervenants et seront séparées par des interventions d'intellectuels israéliens (historiens, écrivains, cinéastes) venant témoigner des incidences de l'histoire sur leurs pratiques.

Une discussion s'engage entre Bernard Chervet et Claire-Marine François-Poncet à propos de la comptabilité, le premier défendant un calcul aboutissant à un excédent alors que la comptabilité analytique, prenant en compte le salaire d'Evelyne Beddock et un prorata des frais du siège aboutit à un déficit. Malgré ce déficit, tout le monde est d'accord pour réaffirmer l'importance de ce congrès du point de vue scientifique et de la francophonie.

- Rapport du secrétariat scientifique et de SPP édition, présentée par Emmanuelle Chervet, Secrétaire scientifique.
 - Emmanuelle Chervet souligne le dynamisme de la SPP, qui s'exprime par le nombre et la qualité des colloques, et qui persiste malgré la nette diminution des conférences et débats (un seul débat du mardi et aucune conférence du samedi). Le dynamisme des activités ouvertes est également souligné, ces activités étant désormais placées sous la responsabilité du CA et du Bureau. Par ailleurs, les liens avec les universités sont maintenus, particulièrement à travers les colloques organisés par les Débats.

Pour ce qui est de SPP édition, il s'agit d'une période de réflexion et de repérage, à la recherche d'un projet et d'une ligne éditoriale.

Rapport du CST, présenté par Eleana Mylona, secrétaire du CST.
 Le CST nouvellement élu poursuit les travaux de l'ancien CST autour du questionnaire portant sur le désinvestissement constaté parmi les membres de la SPP. Une réunion est prévue à l'automne 2020 pour restituer aux membres de la SPP les résultats de ce questionnaire. Eleana Mylona transmet le souhait des membres du CST d'une amélioration des échanges entre le CST et le CA.

Rapport de la COPEA, présenté par Françoise Moggio, Secrétaire de la COPEA (co-écrit avec Michel Vincent, Secrétaire de la précédente COPEA).
F. Moggio exprime sa satisfaction du fait que le tirage au sort n'a pas été nécessaire pour la constitution de la nouvelle COPEA. Il y a eu, en 2019, trois réunions de cette nouvelle Commission, un certain nombre de réunions ayant été annulées à cause des grèves. Plusieurs questions ont été soulevées au cours de ces réunions, notamment celle de l'attractivité des vendredis cliniques, dont la fréquentation est en baisse, de la visibilité des séminaires consacrés à la psychanalyse avec l'enfant et de l'adolescent, et surtout de la formation et de la reconnaissance des PEA.

6. Informations.

La présidente de la SPP, Clarisse Baruch, informe le CA de la situation d'Aude Galland, dont le CDD peut se poursuivre sans limitation de date.

La séance est levée à 0h20.